

Conseil Municipal du Jeudi 22 janvier 2026

Délibération N° 2026/012

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 15

Représentés : 06

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Marie-Pierre PADULAZZI, Pierre-Alain HIRSCH, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Laurent MARCHESI procuration à Caroline GARRIGUES, Pierre PELTIER, Isabelle GUGUMUS, Eric MAUR procuration à Michel BOUTEILLER, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR procuration à Pierre-Alain HIRSCH, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : DROITS DE PLACE SUR VOIRIES 2026 à compter du 16 mars 2026

Considérant la délibération N°2025-008 du 16 janvier 2025, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs cette année et de les fixer comme suit à compter du 16 mars 2026 :

- MARCHANDS : 150 € / semestre
250 € / an
- CAMIONS de plus de 10 mètres pour la vente au déballage sur le domaine public :
30 € / jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- 1 – fixer les tarifs des droits de place sur voirie comme définis ci-dessus,
- 2 – d'appliquer ces tarifs à compter du 16 mars 2026.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Adjoint à la Maire,
Pierre-Alain HIRSCH



La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 18 février 2026

Affichage : 18 février 2026